

Conditions générales - Natation

1. ASSURANCE

Les enfants inscrits aux cours de natation sont assurés par Aléasports et restent sous la responsabilité de l'asbl durant toute la durée du cours et non dans les vestiaires.

Les dégâts occasionnés aux lunettes ne sont pas couverts.

2. PERTE ET VOL

L'école de natation d'Aléasports décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse (montre, bijoux, lunettes, téléphone, ...).

3. SECURITE

Durant le temps d'habillage au vestiaire, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).

La responsabilité des moniteurs est engagée durant les 45 minutes de cours, passé ce délai, les parents ont pour obligation d'être présents aux vestiaires afin de récupérer leur(s) enfant(s).

4. MODALITES DE PAIEMENT

La cotisation est à payer en une fois ou en trois fois avant fin novembre.

En effet, le premier trimestre doit être payé pour la fin du mois de juin (nouveau membre début septembre). Le deuxième trimestre sera payé au plus tard avant la fin du mois d'octobre et le troisième paiement avant fin novembre.

Si l'entièreté de la cotisation n'est pas payée avant la fin du mois de novembre, l'école de natation se donne le droit de suspendre ou d'annuler l'inscription de votre enfant.

5. REMBOURSEMENT EN CAS DE MALADIE

En cas d'absence prolongée (min. de 3 séances consécutives), un certificat médical vous sera demandé pour obtenir un remboursement des séances auxquelles le participant n'a pas pu participer.

Par contre, une somme de 15 euros sera retenue pour les frais de gestion.

Qui plus est, aucun remboursement ne sera réalisé, dans la mesure où les parents n'appliquent pas les réductions proposées.

6. REDUCTION

Le deuxième enfant bénéficie de 15 euros de réduction (5 euros par trimestre) et le troisième enfant de 30 euros (10 euros par trimestre). Si jamais, vous n'appliquez pas les réductions proposées, aucun remboursement ne sera effectué.

7. ARRET EN COURS D'ANNEE

En cas d'arrêt de l'abonnement en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué, excepté pour raison médicale (fournir le certificat).

8. REGLES D'ACCES AU BASSIN

8.1. Tenue et hygiène : le port du bonnet de l'école de natation et le maillot sont obligatoires.

Avant d'accéder au bassin, le passage à la douche est obligatoire

8.2. Cotisation : les participants n'étant pas en ordre de cotisation peuvent se voir refuser l'accès au bassin. Qui plus est, seuls les enfants présents sur les listes d'inscription pourront accéder au bassin.

8.3. Horaires : les heures de cours sont bien définies à la confirmation d'inscription et tous les membres sont tenus de les respecter. En cas de retard, les parents doivent au préalable prévenir le coordinateur en charge des présences. Après les séances d'apprentissage, parents et enfants disposent de 15 minutes pour quitter le vestiaire.

8.4. Accès famille : les parents peuvent accéder au bassin en payant une entrée et en passant par les cabines individuelles. A ce titre, durant les cours, il est important que les parents soient discrets et ce afin d'éviter de distraire les enfants (s'abstenir d'intervention gestuelle, verbale,...).

8.5. Exclusion : les participants peuvent être exclus dans la mesure où il y aurait :

- Un comportement dangereux envers autrui,
- Une détérioration volontaire du matériel,
- Un manque de respect envers les moniteurs et les autres membres,
- ...

En fonction de la gravité des faits, l'exclusion peut être temporaire ou bien définitive.

9. PHOTOGRAPHIE

Durant les cours, l'école de natation est amenée à réaliser des photos et des vidéos de manière exceptionnelle

(Compétitions, journée "piscine en fête", etc.). Vous serez prévenus au préalable par email afin de nous faire parvenir votre accord ou non.